



La Charte de l'él MSA



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

La Charte de l'élu a été adoptée par le conseil d'administration de la CCMSA en 2002. Le contexte d'alors était celui d'un réseau MSA essentiellement départemental.

Compte tenu de l'évolution du contexte institutionnel, la Commission de l'action mutualiste de la CCMSA a considéré qu'une nouvelle rédaction de la Charte de l'élu était nécessaire. L'objectif est de réaffirmer les valeurs et les engagements liés au mandat de l'élu, à la lumière des évolutions intervenues ces dernières années, ainsi que des ambitions définies par le plan stratégique MSA 2025. Ce document a donc été révisé en ce sens, en coordination avec des membres de la Commission. La présente Charte de l'élu, actualisée, a été validée par la Commission de l'action mutualiste du 12 février 2020 et par le Conseil central du 20 février 2020.

Sommaire

Pourquoi une Charte de l' élu ?	5
Les finalités et l'originalité de la MSA	7
L' élu MSA, une personne engagée	9
La MSA s'engage auprès de ses élus	15
Les principes fondateurs de la MSA	19

La Charte de l'élu, un engagement moral, un sens pour le mandat



POURQUOI UNE CHARTE DE L'ÉLU ?

Les élus constituent le **socle de la légitimité de la MSA** en tant que régime de protection sociale spécifique. Leur **lien avec les territoires**, leur **connaissance des métiers de l'agriculture** sont précieux pour le régime agricole, qui s'efforce depuis ses origines d'apporter des réponses proches des préoccupations de ses adhérents. A l'heure où les autres acteurs publics recherchent la participation des bénéficiaires, la MSA associe depuis toujours ses adhérents à sa gestion et a institué leur participation grâce à son réseau d'élus.

Ainsi, le rôle et la place des élus revêtent une grande importance pour le contenu et l'avenir de la protection sociale agricole, confrontée aux turbulences économiques et sociales.

La Charte définit la mission de l'élus de la MSA. Elle précise l'engagement mutualiste et constitue un **contrat moral réciproque** qui le lie à la MSA pendant toute la durée de son mandat. Elle est complétée par la charte de déontologie qui indique le cadre éthique applicable à l'action des élus et des salariés.

Document de référence pour tous les élus MSA, la Charte de l'élus donne **sens** à leur engagement et contribue à leur **cohésion**.

Elle les engage tous.

La MSA, une protection sociale innovante et globale



LES FINALITÉS ET L'ORIGINALITÉ DE LA MSA

La MSA est responsable de la protection sociale des exploitants, des salariés, des chefs d'entreprises du monde agricole et de leurs familles. Elle remplit une **mission de service public animée par un réseau d'élus**.

La MSA accompagne les populations en difficulté et offre à ses adhérents une action sanitaire et sociale innovante et diversifiée ; en outre, elle développe de nouveaux services adaptés aux besoins de l'ensemble de la population rurale.

La MSA offre une **protection sociale globale** construite autour de la personne : santé, famille, vieillesse, accidents du travail et prévention des risques professionnels. Elle est le seul régime de protection sociale à proposer l'ensemble de ces services via le "guichet unique".

La mise en œuvre de cette protection sociale s'accomplit selon l'esprit mutualiste. Il inspire des pratiques solidaires, responsables et démocratiques.

La MSA,
à l'écoute
de ses élus



L'ÉLU MSA, UNE PERSONNE ENGAGÉE

Femme ou homme bénévole de la MSA, l'élu est un exploitant, un salarié ou un employeur ; il est en activité professionnelle ou retraité.

Son engagement comme élu de la MSA traduit sa volonté d'agir pour le bien commun.

Au service de l'ensemble de la population agricole et rurale, il veille aux intérêts de la MSA, s'attache à promouvoir ses valeurs et à préparer son avenir.

Engagement 1

L' élu se met au service des autres

L' élu est une personne accessible, à l' écoute, et sait se rendre **disponible**.

Il est **ouvert aux autres** et fait preuve d' adaptabilité.

Appelé à connaître des situations personnelles, il s' engage à respecter leur **confidentialité**.

Il **coopère** avec les autres élus, les adhérents, les partenaires, dans un esprit convivial et de respect mutuel. Il est une force de proposition.

Engagement 2

L' élu se rend présent dans son environnement

L' élu entretient ses liens sociaux, qui le mettent au contact des adhérents et des acteurs locaux dans les domaines sociaux, professionnels et politiques.

Il s' intéresse à la vie économique et culturelle de son territoire.

Ces liens lui permettent d' être un **observateur privilégié** des besoins des territoires.

Engagement 3

L' élu s'intègre à la MSA

Dès le début de son engagement, l' élu prend connaissance des activités de la MSA, de son histoire, de ses valeurs, de son fonctionnement interne, de ses positions.

Il se tient au courant de l'actualité de la MSA et de ses dossiers importants pour relayer l'information autour de lui.

Au cours de son mandat, l' élu acquiert une compréhension générale de la protection sociale, de ses enjeux et perspectives.

S'informer et se former font partie de son engagement.

Engagement 4

L' élu participe à la vie démocratique

Il fait partie d'un réseau d'élus et prend part à leurs échanges, leurs projets. Les élus de la MSA collaborent dans un esprit de coopération.

L' élu prend part aux débats de l'assemblée générale, suit la politique et l'activité de sa caisse. Il **assume, porte et respecte les décisions** des instances élues.

Il participe aux élections, mobilise les électeurs et les autres élus et prend part au vote.

Engagement 5

L'élu assure le relais entre les adhérents et la MSA

L'élu constitue le **lien privilégié entre la MSA et ses adhérents**, il est le gage de la proximité.

Il transmet les demandes et les souhaits des adhérents. Investi d'un rôle de veille, il alerte la caisse sur les situations difficiles individuelles ou collectives.

Il est un relais d'information pour les assurés, qu'il oriente vers les services compétents de la MSA. Il explique à ses interlocuteurs le fonctionnement et les positions de la MSA et porte les intérêts de l'institution.

Engagement 6

L'élu prend des initiatives sur le terrain

Soucieux du bien-être des adhérents et des populations rurales, l'élu **identifie leurs besoins et leurs attentes** au plan sanitaire et social, et participe à l'élaboration de solutions.

Dans le prolongement des orientations politiques de la caisse, il **impulse ou accompagne des actions et s'implique** dans la mobilisation des énergies, la recherche de partenariats, la réalisation des actions et leur suivi.

Engagement 7

L' élu représente la MSA

L' élu **assure la présence de la MSA dans la vie locale**, dans les instances territoriales, les associations et les organisations sanitaires et sociales.

Il explique l'action de la MSA, sait la présenter et promouvoir ses projets.
Il en assume les positions indépendamment de ses autres engagements et de ses opinions personnelles. Il rend compte de ses échanges auprès des instances de la MSA.

Dans le cadre de cette mission, il répond aux sollicitations de participation et de prise de parole.

La MSA, à l'écoute de ses élus



LA MSA S'ENGAGE AUPRÈS DE SES ÉLUS

Les engagements de la MSA pour ses élus résultent d'une volonté politique partagée et des orientations des conseils d'administration.

En lien direct avec les adhérents, l'élu est un pivot de l'action de la MSA. Celle-ci lui reconnaît un **espace d'initiative, de prise de décision et de responsabilité**, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration. C'est dans cet espace que l'élu donne la mesure de la proximité de la MSA avec les adhérents, de la prise en compte des spécificités locales et du respect de l'identité territoriale.

Engagement 1

La MSA respecte le mandat de l'élu

La MSA est à l'écoute de ses élus.

Elle les sollicite afin de connaître, par leur intermédiaire, les besoins des adhérents et des territoires et d'élaborer des réponses adaptées.

Elle tient le plus grand compte de leurs demandes et s'efforce d'y répondre dans les meilleurs délais.

Engagement 2

La MSA donne à l' élu les moyens d'exercer son mandat

La MSA met à la **disposition des élus tous les moyens nécessaires** à l'exercice de leur mandat, qu'il s'agisse de renforcer leur connaissance de l'institution et des territoires, de faciliter leurs prises de décisions, de leur permettre d'exercer leur rôle de relais, de développer des initiatives de terrain ou de représenter l'institution.

Pour ce faire, elle diffuse de l'information et leur dispense des formations ; elle communique sur ses positions. Elle accompagne les élus afin qu'ils sachent aborder des situations délicates.

Engagement 3

La MSA mobilise le réseau d'élus

Le conseil d'administration de chaque MSA définit, pour le mandat, des axes prioritaires pour l'action des élus, en fonction desquels ceux-ci sont mobilisés.

La coordination des actions entre les élus est une nécessité, à quelque niveau que ce soit. Dans ce but, la MSA développe les **structures de coopération, de coordination et de concertation** entre eux. Elle garantit l'animation et la structuration du réseau dans les différents territoires en y affectant des moyens humains et matériels.

Elle favorise le partage, la mutualisation et la capitalisation des expériences d'élus.

Engagement 4

La MSA développe la visibilité de ses élus

La MSA **promeut l'existence, le rôle et les actions des élus**, en les faisant connaître des adhérents et de ses partenaires, et en les aidant à jouer un rôle d'influence au plan local.

Elle **valorise les élus** en les impliquant dans la conception et la mise en œuvre de ses projets, et en faisant connaître leurs actions auprès des partenaires et des adhérents.

Elle **communique** sur les actions réalisées et leurs impacts tant sur le plan local que national.

Engagement 5

La MSA fait vivre sa démocratie

La MSA **garantit le plein exercice de la démocratie** dans le respect des règles existantes. Elle crée les conditions nécessaires au renouvellement des élus et favorise l'intégration des nouveaux venus.

La MSA s'assure du bon fonctionnement de toutes les instances et de la juste représentation des diverses composantes de ses élus.

Elle **développe des méthodes participatives** qui associent élus MSA et populations locales aux réflexions et aux actions contribuant au développement social des territoires.

La MSA fait vivre ses valeurs



LES PRINCIPES FONDATEURS DE LA MSA

Le mutualisme, un enracinement qui a de l'avenir

Le mutualisme est un mouvement historique pionnier issu d'initiatives privées, qui s'est préoccupé de la question sociale et a façonné l'histoire politique et celle des institutions depuis plus de 150 ans.

En agriculture, le mouvement est très présent dès la fin du XIX^e siècle, dans la veine des mouvements ouvriers mais avec la nette volonté de s'en distinguer. L'agriculture tient à rester dans la **continuité d'une tradition d'entraide locale**. C'est ensemble que les agriculteurs cherchent à maîtriser leur destin économique. Depuis lors, le **mouvement mutualiste** continue d'animer les grandes organisations professionnelles agricoles.

L'adoption des lois sociales amène ces mutuelles à assurer les premiers risques sociaux, qui leur sont confiés. Le développement des régimes modernes de sécurité sociale ajoute progressivement aux pratiques mutualistes d'origine les valeurs du service public, la solidarité prenant un caractère obligatoire par la volonté du législateur.

Aujourd'hui, la MSA **participe à l'histoire vivante du mutualisme** qui conjugue développement social, promotion humaine et activité économique en s'appuyant sur les principes de solidarité, de responsabilité et de démocratie.

Ces principes connaissent un regain de faveur dans une société en recherche de nouveaux repères.

La MSA bénéficie ainsi d'une triple légitimité : son histoire, ses élus et sa mission de service public.

La solidarité, l'affaire de tous

La solidarité est une **obligation morale réciproque** des membres d'une communauté les uns envers les autres, à des fins d'entraide ou de collaboration autour d'un même but. C'est le **sentiment d'appartenance** commun qui fonde la solidarité.

Dans une France longtemps rurale, le monde agricole a mis en œuvre cette solidarité au plan local, par une participation de tous aux travaux et contre les difficultés.

Après le second conflit mondial, la **solidarité fonde la protection sociale** qui couvre désormais tous les Français. Elle repose sur un principe de redistribution : chacun contribue en fonction de ses moyens et perçoit en fonction de ses besoins.

La MSA a su donner son empreinte à la notion de solidarité, notamment à travers l'accompagnement des crises agricoles. Pour ce faire, elle s'appuie sur son réseau d'élus présents sur l'ensemble des territoires.

Aujourd'hui, l'équilibre de notre système de protection sociale est en débat. Il importe donc que la solidarité soit rendue possible par un usage civique de la part de ses bénéficiaires. Elle doit l'être également par une gestion efficace de ce système, tout en privilégiant la lutte contre la précarité, la prévention et l'accès aux droits. La solidarité est l'affaire de tous.

La responsabilité, engagement et principe d'action

La responsabilité, exigence morale envers soi-même, de conformité entre ses actes et ses valeurs, s'exerce également dans le cadre de l'appartenance à un groupe. A l'égard de celui-ci, **chacun répond de ses actes** quels que soient sa situation et son rôle. De ce fait, l'individu règle sa conduite en respectant les droits et devoirs inhérents à la vie en société.

La responsabilité est également **au cœur de l'éthique** mutualiste, et donc de la MSA. Responsable envers ses adhérents et les territoires, la MSA fait preuve d'exigence dans sa gestion et se donne pour mission de renforcer le bien-être des populations par son action en matière de prévention.

Quant à l'élu MSA, il reçoit la confiance de ceux qui l'ont désigné, pour agir au mieux de leurs intérêts et de la communauté au nom de laquelle il exerce son mandat. En retour, il rend compte de son action.

Cette responsabilité l'amène, dans son quotidien, à répondre à des situations d'urgence et à contribuer à une amélioration du bien-être social. Elle l'engage à **participer au devenir de la protection sociale et à l'avenir de la MSA**. Elle le fait dialoguer avec l'ensemble des personnes ou des groupes potentiellement touchés par son action.

Elle l'encourage enfin à promouvoir toute initiative visant à renforcer une utilisation responsable du système de protection sociale par ses bénéficiaires.

Une démocratie participative

La démocratie repose sur la participation de tous les membres d'une communauté à sa vie politique, à quelque degré qu'ils se situent, dans le respect des règles établies. Elle privilégie l'expression de la volonté collective de ses membres. Cette volonté collective constitue la politique à mettre en œuvre.

La démocratie est le cœur de l'identité de la MSA, seul régime de sécurité sociale français dont les instances de décision sont élues par ses adhérents. C'est une démocratie représentative, l'ensemble des catégories d'adhérents étant présentes à tous les niveaux de responsabilité de l'institution, du niveau local au niveau national.

A la MSA, la démocratie est aussi participative. Les décisions qui constituent la politique de chaque caisse sont prises dans un cadre collégial. Cette démocratie, la MSA la met en œuvre sur les territoires, en mobilisant ses élus et les populations locales dans la réalisation d'actions et la recherche de partenariats.

Dans un contexte de remise en question des institutions, renforcé par la sensation d'éloignement du citoyen, la promotion d'une démocratie proche du terrain par les élus de la MSA revêt une grande importance.

RÉDACTION/COORDINATION

Thomas Bousquet /Françoise Lafage

MAQUETTE : DCI/CCMSA

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Téo Lannié ; Franck Beloncle ; PeopleImages_E+_Gettyimages/CCMSA Image

MSA Caisse centrale
19, rue de Paris
CS 50070
93013 Bobigny cedex
Tél. : 01 41 63 77 77
www.msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore